

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi 13 mai 2019 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

LE MAIRE :	M. FRANÇOIS CLAVEAU
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	YVAN THÉRIAULT
LES CONSEILLÈRES :	MME KATIE DESBIENS MME JESSICA TREMBLAY
LES CONSEILLERS :	M. ÉRIC LACHANCE M. JEAN-CLAUDE BHÉRER M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

110.05.19

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en supprimant le point 6 : *Période de question de l'auditoire*, et de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018

M. Sylvain Desmeules, vérificateur externe, présente le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Bruno. Aucune question n'est posée relativement à ce rapport.

111.05.19

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 tel que présenté par M. Sylvain Desmeules de Mallette S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés.

Il est en outre résolu que M. François Claveau, maire, et/ou Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce rapport financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

112.05.19

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à la firme Mallette S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés, pour la vérification comptable de la Municipalité de Saint-Bruno visant l'exercice financier

du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce, conformément aux prescriptions de l'article 966 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. MANDAT À UN ARPENTEUR POUR SERVITUDE D'AQUEDUC SUR LA RUE MELANÇON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno doit obtenir une servitude pour l'utilisation, l'entretien et la réparation d'une conduite d'aqueduc située le long de la rue Melançon.

113.05.19

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre de la firme Girard Tremblay Gilbert, pour la préparation d'une description technique visant une servitude pour l'utilisation, l'entretien et la réparation d'une conduite d'eau potable située le long de la rue Melançon et dans certaines parties de la zone industrielle 120I de la municipalité de Saint-Bruno, au montant de 900 \$ pour la première parcelle et de 250 \$ pour chacune des parcelles supplémentaires (taxes en sus), tel que décrit dans l'offre de service en date du 9 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

114.05.19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Éric Lachance de lever la séance. Il est 20 h 30.